

AVIS PUBLIC

PUBLICATION ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 603-18

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 1^{er} jour du mois d'octobre 2018, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a adopté le règlement 603-18, appelé Règlement d'amendement au règlement de zonage.

Concernant : la modification au règlement de zonage no. 250-04 afin d'autoriser l'aménagement d'infrastructures de transport en commun opéré par un organisme public (gare d'autobus, abribus, stationnement incitatif, etc.) dans certaines affectations de la municipalité et sous certaines conditions.

Que le règlement 603-18 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du 6 novembre 2018, date à laquelle ledit règlement entre en vigueur et a force de loi.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 16^e jour du mois novembre 2018.


Nathalie Lemoine, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Lemoine, Directrice générale, de la Municipalité de St-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil et sur le site Internet de la Municipalité et en le faisant publier dans le journal suivant : « L'Express » Édition du 21^e jour du mois de novembre 2018, ce 16^e jour du mois de novembre 2018 entre 12 heures et 17 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois novembre 2018.


Nathalie Lemoine, Directrice générale